ANEM
www.anem.org

POUR LA MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne
n° 286
octobre 2017 - 6 €

ANEM 33e congrès FORCALQUIER 19 et 20 octobre 2017

LA MONTAGNE EN PLEINE TRANSITION

Alik Mulikov/stock.adobe.com

DOSSIER La rentrée scolaire à l'examen

■ Nombreuses ombres dans le projet du plan loup pour la période 2018-2023

◄ Le projet national de migration des fréquences de la TNT au THD mobile

DR

◄ Disparition de Robert de Caumont au terme d'une vie d'engagements

ENGIE
Le soleil éclaire maintenant le jour et la nuit
Avec ENGIE, l'énergie est maintenant plurielle.
Premier acteur du solaire en France, ENGIE développe des solutions plus respectueuses de l'environnement pour favoriser la transition énergétique.
engie.com
L'énergie est notre avenir, économisons-la !

NUMÉRO 286
OCTOBRE 2017

À LA UNE : Sous-préfecture de 5 000 habitants située dans les Alpes-de-Haute-Provence, Forcalquier est la commune centre du pays de Forcalquier et de la montagne de Lure. Son territoire, qui fait partie du Parc naturel régional du Lubéron, est classé Réserve de biosphère par l'Unesco. Elle a également obtenu les labels Pôle de compétitivité Parfums Arômes Senteurs Saveurs (PASS) et Pays du livre et de l'écriture.

Photo : tangofox/stock.adobe.com

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

ÉDITORIAL | MARIE-NOËLLE BATTISTEL, *présidente de l'ANEM, députée de l'Isère*

« VIGILANCE ET ENGAGEMENT EN CE DÉBUT DE LÉGISLATURE »

L.A. Photo Creation

« Même si l'Acte II de la loi de 1985 permet à nos territoires de jouir d'une visibilité et d'outils renouvelés pour leur développement, les élus de montagne doivent, plus que jamais, faire preuve de vigilance et d'engagement en ce début de législature. Qu'il s'agisse, en effet, de la composition de la Conférence nationale des territoires, des réductions annoncées des dotations aux collectivités ou du recul de près de 10 % du budget 2018 du ministère de la Cohésion territoriale, les alertes et les préoccupations se multiplient.

Il n'est certes pas question pour nous de refuser d'assumer la part qui nous incombe dans un contexte difficile sur bien des points, qui ne sont d'ailleurs pas exclusivement budgétaires. Mais sur l'ensemble de ces dossiers, la montagne doit faire valoir ses spécificités.

À nous donc, élus de montagne, d'être pédagogues pour rappeler nos réalités à ceux qui semblent les ignorer. À nous de porter une parole forte lors de la construction du nouveau pacte avec les collectivités et de répondre au projet de suppression d'un tiers des élus locaux. À nous, enfin, de rectifier le tir et de faire inscrire, dans la loi, le caractère optionnel de communautarisation de la compétence eau et assainissement.

Espérons que la venue annoncée de plusieurs membres du gouvernement, et non des moindres, à notre Congrès de Forcalquier contribue avec succès à ce type d'ouverture. Nous vous assurons de notre détermination à faire entendre la voix de la montagne. »

SOMMAIRE

5 **DOSSIER**

Les bonnes et les fausses notes de la rentrée scolaire

- Davantage de souplesse pour les écoles de montagne
- Calendrier scolaire : Les préconisations de l'ANEM ont été respectées
- Le calendrier scolaire 2017-2019
- Jean-Claude Nouallet : « Quand l'Éducation nationale se raidit »
- Retour à la semaine de quatre jours : ne pas se précipiter
- Les transformations induites par la loi NOTRe

La compétence transport scolaire

- Jean-Baptiste Giffon : « Avec les quatre jours et demi, nous étions constamment en train de jongler »

4 **ACTUALITÉ**
Le renouvellement partiel du Sénat
Le projet de loi de finances pour 2018
Les ombres du nouveau plan loup
Le Verdon passe au solaire

10 **L'ACTUALITÉ DES MASSIFS**
Alpes : La CIPRA s'intéresse au tourisme de demain
Corse : Deux nouveaux gypaètes dans les montagnes
Jura : Une nouvelle école à énergie positive pour les élèves du Doubs
Massif central : Absolu Wood parraine la reforestation
Pyrénées : Haute-Garonne Développement soutient les territoires
Vosges : Le Markstein, haut lieu de production de l'arnica

11 **NUMÉRIQUE**
De la TNT au très haut débit mobile : le projet national de migration des fréquences

12 **HOMMAGE À ROBERT DE CAUMONT**
Une vie d'engagements
Le témoignage de Louis Besson : « Merci Robert »

14 **VIE DE L'ANEM**
Les dates du mois
33e congrès : La montagne en transition à Forcalquier
Réunions départementales : campagne de rentrée dans les Alpes et en Corrèze
Comité directeur : mobilisation des élus de montagne pour maintenir le caractère optionnel de la compétence sur l'eau
L'élu du mois : Jean-Marie Bernard, président du conseil départemental des Hautes-Alpes

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Dorothée Collet
Laure Lachaise
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 7 100 exemplaires.
Dépôt légal : octobre 2017

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

DBRUNNER/STOCK.ADOBE.COM

Le renouvellement partiel du Sénat

Lors des élections sénatoriales du 24 septembre, 47 sièges des 138 sénateurs de montagne étaient à renouveler. À la différence des résultats de l'élection des députés à l'Assemblée nationale en juin dernier, ceux du scrutin des grands électeurs n'ont pas modifié substantiellement le rapport de force entre les groupes politiques au sein de la Haute assemblée.

Le Sénat est composé de 348 sénateurs renouvelables tous les six ans par moitié. 170 sièges étaient donc soumis au choix des grands électeurs, c'est-à-dire les 162 000 élus locaux des collectivités territoriales (auxquels s'ajoutent les parlementaires). Le 24 septembre, 47 des 138 sénateurs de montagne étaient renouvelables dans 17 départements (dont un en Savoie à l'occasion d'une élection partielle faisant suite à une démission).

Sur les 47 sénateurs sortants, 23 seulement se représentaient et 16 d'entre eux ont été réélus ; dans le lot figurent six des dix sénateurs sortants, membres du Comité directeur de l'Association (signalés par *) : Michel Savin* et André Vallini en Isère, Cécile Cukierman* et Bernard Fournier* dans la Loire, Olivier Cigolotti* en Haute-Loire, Jacques-Bernard Magner dans le Puy-de-Dôme, Jean-Claude Requier dans le Lot, Alain Bertrand* en Lozère, Frédérique Espagnac* dans les Pyrénées-Atlantiques, François Calvet dans les Pyrénées-Orientales, Jean-François Husson et Philippe Nachbar en Meurthe-et-Moselle, François Grosdidier, Jean-Louis Masson et Jean-Marc Todeschini en Moselle et, enfin, Maurice Antiste en Martinique.

Signalons l'arrivée en Savoie de Martine Berthet qui succède à Michel Bouvard, ancien président de l'ANEM et démissionnaire de son mandat de sénateur.

Parmi les sénateurs qui ne se représentaient pas figurent trois sénatrices, au demeurant membres du Comité directeur de l'Association, et que *PLM* entend remercier pour le travail législatif accompli : Annie David et Éliane Giraud en Isère, Josette Durrieu dans les Hautes-Pyrénées.

Inversement, un membre du Comité directeur figure dans le nombre de ces nouveaux sénateurs, Patrice Joly, président du Parc naturel du Morvan et président du conseil départemental de la Nièvre (exécutif dont il devrait démissionner afin de tenir compte de la loi nouvelle sur le cumul des mandats). La rédaction de *PLM* adresse toutes ses félicitations à l'ensemble des sénateurs nouvellement élus ou réélus.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2018

Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, et celui des Comptes publics, Gérald Darmanin, ont présenté le 27 septembre en conseil des ministres le projet de loi de finances pour 2018.

Basé sur une prévision de croissance de 1,7 % et un déficit public de 2,6 % du produit intérieur brut (PIB), celui-ci prévoit que les dépenses totales de l'État atteindront l'an prochain 424,7 milliards d'euros, contre 417,4 milliards en 2017. Le déficit de l'État sera supérieur de 6,4 milliards à celui prévu en exécution en 2017 et se situerait à 82,9 milliards – l'État supportant l'intégralité de l'impact des baisses de prélèvements obligatoires. Les mesures nouvelles représentent environ 7 milliards d'euros de baisses nettes des prélèvements obligatoires.

Plusieurs budgets ministériels sont annoncés en hausse, notamment ceux de la Justice (+3,8 %), de l'Enseignement supérieur (+700 millions d'euros) et de la Défense (+1,8 milliard d'euros). À l'inverse, plusieurs secteurs affichent d'importantes réductions des dépenses, tels que l'emploi, avec une réduction drastique des contrats aidés au profit d'autres dispositifs, le logement, avec une forte baisse des APL, notamment dans le secteur du logement social, et, enfin, la cohésion des territoires (-9,5 %) ainsi que les transports, avec le gel probable de plusieurs grands projets d'infrastructures.

LES OMBRES DU NOUVEAU PLAN LOUP

Le groupe d'information et d'échange sur le loup s'est réuni à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Lyon, le 12 septembre, pour débattre d'un avant-projet de plan national d'action pour 2018-2023. Visant une entrée en vigueur au 1er janvier 2018, ce qui impose une transmission pour avis au Conseil national de protection de la nature (CNPN) le 23 novembre, deux autres réunions de travail lui seront encore consacrées en octobre puis en novembre.

De nombreux points du document sur lesquels le consensus sera probablement difficile à atteindre restent à préciser, notamment les modalités d'une programmation portant sur six ans et comprenant des objectifs chiffrés. Le chantier est d'autant plus mal lancé que les principales organisations agricoles (FNSEA, JA, APCA, FNO) ont quitté la réunion et que le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, a pris clairement position – lors d'un déplacement en Aveyron quelques jours plus tard – en faveur d'un plan qui se traduit par « zéro attaque, ce qui ne signifie pas zéro loup ».

LE VERDON PASSE AU SOLAIRE

Le 27 septembre, SolaireDirect, filiale d'Engie, a inauguré son nouveau parc photovoltaïque de Gréoux-les-Bains, commune du Parc naturel régional du Verdon, dans les Alpes-de-Haute-Provence.

En service depuis juin 2017, le parc s'étend sur plus de 180 ha. S'il existe des parcs bien plus importants en France, tels que ceux de Toul-Rosières en Meurthe-et-Moselle (367 ha) et de Losse dans les Landes (317 ha), il dépasse de loin les deux parcs déjà existants dans le département, celui de Sainte-Tulle couvrant seulement 18,7 ha et celui de Curbans (30 ha). Il est, de surcroît, le plus gros parc solaire du Groupe Engie en France.

D'une puissance de 82 MW, il permettra d'éviter l'émission dans l'atmosphère de 50 000 tonnes équivalent CO2 par an. Avec 300 000 panneaux solaires et 50 postes de transformation électrique répartis sur les deux lieux-dits de la Vallongue (88,5 ha) et du Coteau de Rousset (92,7 ha), la production atteindra 128 GWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 85 000 habitants (hors chauffage).

La commune n'est pas classée montagne mais elle fait néanmoins partie de la zone de massif. Le projet aura donc une incidence directe sur la distribution d'électricité sur le plan local, dont l'approvisionnement gagnera en proximité.

LES BONNES ET LES FAUSSES NOTES DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

La rentrée scolaire 2017 s'est faite au lendemain de l'application de l'article 15 de la loi montagne du 28 décembre 2016 qui renforce le soutien apporté aux territoires ruraux et de montagne. Elle a aussi été marquée par la possibilité offerte aux communes de revenir à la semaine de quatre jours. Quelles communes ont saisi cette opportunité ? Et avec quelles conséquences ?

Davantage de souplesse pour les écoles de montagne

ANDREY KUZMIN/STOCK.ADOBE.COM

La prise en compte de la spécificité montagne répond à l'un des plus anciens combats de l'ANEM en faveur de l'école.

La rentrée scolaire 2017 a revêtu un caractère particulier avec l'application de la circulaire publiée au *Bulletin officiel* du 9 mars 2017 qui détaille les priorités pour l'année 2017-2018, notamment sur l'école primaire et la mise en œuvre de la carte scolaire.
Cette instruction ministérielle fait référence à l'article 15 de la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016, lequel est désormais codifié dans la partie législative à l'article L.212-3 du Code de l'éducation : « Dans les départements dont le territoire comprend des zones de montagne délimitées conformément à l'article 3 de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, la mise en œuvre de la carte scolaire permet l'identification des écoles publiques ou des réseaux d'écoles publiques qui justifient l'application de modalités spécifiques d'organisation scolaire, notamment en termes de seuils d'ouverture et de fermeture de classe, au regard de leurs caractéristiques montagnardes, de la démographie scolaire, de l'isolement, des conditions d'accès et des temps de transports scolaires. Le nombre d'enseignants du premier degré affectés à chaque département par le recteur d'académie est déterminé en prenant en compte les effectifs scolaires liés à la population des saisonniers. »
La circulaire met également l'accent sur la scolarisation des enfants de moins de trois ans, en particulier dans les territoires concernés par l'éducation prioritaire ainsi que dans les secteurs ruraux ou de montagne isolés, afin de lutter contre les difficultés scolaires et toute forme de déterminisme social.
Rappelons que l'ANEM considère depuis toujours que les enfants de moins de trois ans scolarisés en école maternelle doivent être pris en compte dans l'effectif constaté des classes et dans l'effectif prévisionnel des années ultérieures pour l'instruction de la carte scolaire.
Dans le même esprit, un rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale publié en août invite l'État et les collectivités à s'engager conjointement en faveur de la qualité de la scolarisation des enfants de moins de trois ans. Ce qui semble aller aussi dans le sens du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, qui, lors de sa conférence de presse du 29 août 2017, s'est déclaré favorable au principe de la scolarisation précoce, « notamment à destination des publics défavorisés. »
Dans le rapport de l'Inspection générale, plusieurs préconisations sont formulées, dont celle de mettre en place des « pôles de

Calendrier scolaire : les préconisations de l'ANEM ont été respectées

Dans la continuité du calendrier de l'année scolaire en cours, le ministre de l'Éducation nationale a publié au *Journal officiel* du 20 juillet dernier l'arrêté fixant le calendrier scolaire de l'année 2018-2019.
Ce nouveau calendrier s'inspire pour partie du calendrier triennal publié en 2014 et reprend ainsi les préconisations constantes de l'ANEM en recentrant les vacances d'hiver sur le mois de février et celles de printemps sur celui d'avril. La libération du vendredi suivant le jeudi de l'Ascension, en mai 2019, permettra d'alléger le troisième trimestre tout en offrant la possibilité de positionner les vacances de printemps au mois d'avril.
Toutefois, l'ANEM déplore à nouveau le manque de concertation entre le ministère de l'Éducation nationale et ceux des autres secteurs – notamment ceux du Tourisme, des Transports et de l'Économie – pour élaborer un calendrier triennal anticipant, comme le réclament d'autres associations d'élus, ce qui donnerait une visibilité pour tous les acteurs concernés, élus et professionnels en tête.

CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2019

2017-2018	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire	Lundi 4 septembre		
Vacances de la Toussaint	Du 21 octobre au 6 novembre		
Vacances de Noël	Du 23 décembre au 8 janvier		
Vacances d'hiver	Du 10 février au 26 février	Du 24 février au 12 mars	Du 17 février au 5 mars
Vacances de printemps	Du 7 avril au 23 avril	Du 21 avril au 7 mai	Du 14 avril au 30 avril
Vacances d'été	Samedi 7 juillet		
2018-2019	**Zone A**	**Zone B**	**Zone C**
Rentrée scolaire	Lundi 3 septembre		
Vacances de la Toussaint	Du 20 octobre au 5 novembre		
Vacances de Noël	Du 22 décembre au 7 janvier		
Vacances d'hiver	Du 16 février au 4 mars	Du 9 février au 25 février	Du 23 février au 11 mars
Vacances de printemps	Du 13 avril au 29 avril	Du 6 avril au 23 avril	Du 20 avril au 6 mai
Vacances d'été	Samedi 6 juillet		

scolarisation des deux-quatre ans, au sein de classes maternelles rénovées » dans les territoires ruraux et de prendre pour cela appui sur les conventions ruralités et les établissements publics de coopération intercommunale.
La rentrée scolaire 2017 a été, en outre, marquée par la possibilité donnée aux communes de repasser à la semaine de quatre jours au lieu des quatre jours et demi (neuf demi-journées) fixés par le décret « relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques », publié au *Journal officiel* le 28 juin 2017.
Concrètement, ce texte revient sur la réforme des rythmes scolaires de 2013 et permet ainsi « d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours », sans modifier le temps scolaire de la semaine – qui ne peut dépasser 24 heures – ou sur l'ensemble de l'année.
Cette nouvelle dérogation est justifiée par la volonté du gouvernement « de donner davantage de souplesse aux acteurs locaux afin de répondre le mieux possible aux singularités de leur contexte dans le souci constant de l'intérêt des élèves ».
Si la majorité des communes a préféré attendre afin de ne pas chambouler toute l'organisation en place, 43,4 % des communes de France ayant au moins une école publique ont choisi de revenir à la semaine de quatre jours dès cette rentrée, avec des disparités selon les académies. Ce sont principalement des communes rurales qui invoquent des raisons économiques mais des grandes villes sont également concernées, comme Nice dans les Alpes-Maritimes ou toutes les villes du Var.
De même, dans l'académie de Montpellier, 53 % des communes sont repassées à la semaine de quatre jours, dont 83 % de celles des Pyrénées-Orientales et 85 % de celles de Lozère.
Autre exemple significatif : en Corse, 96 % des communes sont, elles aussi, revenues au précédent dispositif.
À l'inverse, en Ariège, il n'y a eu aucun changement de rythme et d'horaire.
Certaines communes ont fait une demande de dérogation auprès de la Direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN) de leur département mais celle-ci leur a été refusée après consultation de la collectivité territoriale compétente en matière de transports scolaires (lire page 9) et du conseil départemental de l'Éducation nationale.
Le gouvernement s'est engagé à faire une évaluation scientifique des différentes modalités d'organisation du temps scolaire durant cette année scolaire 2017-2018.

DR

Jean-Claude Nouallet : « Quand l'Éducation nationale se raidit »

L'admission d'un enfant de deux ans et demi à l'école maternelle d'Anost, dont Jean-Claude Nouallet est le maire, a été refusée par l'inspecteur départemental de l'Éducation nationale au motif que la « très petite section » devait accueillir au moins cinq enfants.

PLM : Que s'est-il passé dans le cas de cet enfant ?

Jean-Claude Nouallet : Il nous avait semblé qu'il était dans l'intérêt de l'enfant qu'il soit accepté en « très petite section » car ce sont bien les communes qui sont chargées d'inscrire les enfants en âge de fréquenter l'école maternelle. L'inspecteur départemental ayant refusé son admission, cet enfant va faire une année de plus avec son assistante maternelle et avec d'autres enfants plus petits. Pour ma part, je pense qu'au niveau de sa sociabilité, il aurait été préférable qu'il puisse évoluer avec des enfants qui ne sont plus âgés que lui que de quelques mois.

« J'ai regretté cette régression du service public et j'ai fait appel à l'ANEM. »

Cela pose un problème au niveau éducatif et j'ai donc fait appel à l'ANEM pour contrer cette régression du service public : il s'agit, à mon sens, d'un sujet central par rapport à l'article 15 de la nouvelle loi montagne qui stipule que les seuils doivent être adaptés en fonction de la situation géographique concernée.

PLM : Quel est l'argument opposé par l'Éducation nationale ?

J.-C.N. : Dans le cas de notre communauté de communes, pour permettre d'ouvrir une section labellisée « très petite section », qui fonctionne en général avec la petite section des trois ans voire des quatre ans, le seuil minimum a été fixé à cinq enfants. Or, pour notre école communale, véritablement située en zone de montagne avec des phénomènes de vallée, ce seuil est quasiment inatteignable. Il y a donc une réelle opposition entre des textes de l'Éducation nationale qui, sur le plan pédagogique, peuvent s'entendre parfaitement et le fait que, dans nos zones de montagne à très faible densité, nous ne pourrons jamais satisfaire à cette exigence de seuil.

De toute évidence, faire valoir notre situation particulière n'est pas encore acquis. Pourtant, si effectivement nous ne sommes pas en haute montagne, si nous n'avons pas de piolet pour accéder à nos maisons, nos conditions de vie sont souvent très différentes des communes de plaine, comme partout en petite et moyenne montagne avec, de surcroît, un habitat très dispersé.

L'Éducation nationale souhaiterait peut-être que nous étendions notre regroupement pédagogique intercommunal mais ce n'est définitivement pas possible en raison de notre situation géographique, climatique et démographique qui a, évidemment et notamment, des conséquences sur les temps de trajet du ramassage scolaire. En l'état, nous ne pouvons donc plus scolariser ces enfants de moins de trois ans comme nous le faisions auparavant, c'est très dommageable.

« Nous ne pouvons plus scolariser les enfants de moins de trois ans comme nous le faisions auparavant. »

PLM : Quelle serait la solution pour que ce type de difficulté ne se reproduise pas ?

J.-C.N. : Pour l'accueil des deux ans, il faut toujours avoir à l'esprit d'être constructif en privilégiant l'intérêt de l'enfant. Cela suppose de se concerter avec l'Éducation nationale, de tenir compte des effectifs des autres sections de l'école maternelle, de s'assurer auprès des familles que les enfants présentent bien les conditions requises pour s'intégrer au groupe et de prendre la décision en fonction de la situation particulière à chaque rentrée scolaire de l'école, dans un souci de service public. En définitive, cela ne me paraît pas très difficile…

D'ailleurs, cette année, au regard de notre organisation, accueillir cet enfant nous était tout à fait possible. Au demeurant, des communes du département voisin, la Nièvre, ont eu l'autorisation d'intégrer des enfants d'un âge comparable, sans exigence de seuil minimum. Cette incohérence de traitement est tout à fait inacceptable.

RETOUR À LA SEMAINE DE QUATRE JOURS : NE PAS SE PRÉCIPITER

La commune d'Anost (740 habitants), située dans le Morvan en Saône-et-Loire, et ses voisines Cussy (450 habitants) et La Petite-Verrière (64 habitants), sont organisées en regroupement pédagogique intercommunal (RPI). Leur compétence scolaire dépend de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan qui compte 38 000 habitants pour 55 communes. Anost a une classe de maternelle et une autre de CP-CE1, les enfants plus grands étant regroupés à Cussy. Après s'être beaucoup investie les années précédentes pour mettre en place des activités périscolaires gratuites (sport, musique, arts plastiques et découvertes de l'environnement) avec près de 200 intervenants sur les 55 communes, à un rythme de quatre jours et demi par semaine, et des cycles pédagogiques qui se renouvellent tous les demi-trimestres – soit 700 000 euros de financement –, la communauté de communes a décidé de ne pas revenir à la semaine de quatre jours pour la rentrée 2017-2018. « L'année dernière, notre principal problème concernait les élèves de maternelle, l'âge des tout-petits n'étant pas adapté aux demi-journées fractionnées », indique le maire d'Anost, Jean-Claude Nouallet, également vice-président de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan et du Parc naturel régional du Morvan. « Au cours des prochains mois, nous allons mener une grande concertation pour recueillir tous les avis : élus, enseignants, parents. »

LES TRANSFORMATIONS INDUITES PAR LA LOI NOTRe

- La compétence transport scolaire des départements est transférée aux régions depuis le 1er septembre 2017.
- Les régions ont la possibilité de déléguer cette nouvelle compétence à des autorités organisatrices de second rang, c'est-à-dire au département ou à une intercommunalité.
- La compétence transport routier interurbain, qui était précédemment à la charge des départements, est également transférée aux régions depuis le 1er janvier 2017.
- Le transport adapté des élèves en situation de handicap reste à la charge des départements.

Concrètement, sur le territoire au 1er septembre 2017, la majorité des régions a repris en même temps les lignes scolaires et les lignes régulières. La loi NOTRe n'imposait pour ces dernières qu'un transfert au 1er janvier dernier. Seules les régions Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur (concernant d'ailleurs uniquement le département des Bouches-du-Rhône) ont respecté le calendrier au 1er janvier.

Au 1er septembre 2017, les régions ont pris cette compétence dans soixante-seize départements ; ce qui correspond à 88 % des territoires, hors l'Île-de-France qui n'est pas concernée par ce transfert et hors les départements d'Outre-mer qui ont un découpage institutionnel particulier. Dans dix départements, le choix a été celui de la délégation des transports interurbains et scolaires.

L'Occitanie a institué des régimes particuliers selon les départements, notamment la Haute-Garonne qui conserve la compétence transport scolaire et interurbain.

Dans la région Auvergne–Rhône-Alpes, à l'exception des départements de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Ardèche et de la Drôme, les autres départements – l'Ain, l'Allier, le Cantal, la Haute-Loire, l'Isère, la Loire, le Puy-de-Dôme et le Rhône – ont conservé les deux compétences jusqu'au 31 décembre 2021. L'objectif étant de terminer le mandat régional dans la configuration actuelle.

En définitive, quand le transfert de compétence s'est opéré, les régions ont copié l'ancienne organisation à l'identique.

LA COMPÉTENCE TRANSPORT SCOLAIRE

La liberté de choix laissée aux communes en matière de rythmes scolaires n'est pas sans conséquences sur l'organisation des transports des élèves laquelle, en application de la loi du 7 août 2015, dite loi « NOTRe », portant nouvelle organisation territoriale de la République, est devenue une compétence régionale depuis le 1er septembre 2017, sauf si la région délègue cette compétence au département ou à une intercommunalité.

La collectivité compétente doit alors réorganiser et modifier de façon massive les conditions du transport scolaire et revoir les horaires et les itinéraires. Ce qui a nécessairement un coût.

DR

Jean-Baptiste Giffon : « Avec les quatre jours et demi, nous étions constamment en train de jongler »

En Corse, près de la totalité des communes sont repassées à la semaine de quatre jours. Le maire de Bastelica, Jean-Baptiste Giffon, en explique les raisons.

PLM : Qu'est-ce qui a décidé Bastelica à abandonner le rythme des quatre jours et demi par semaine voulu par la réforme Peillon ?

Jean-Baptiste Giffon : Notre école communale a la chance d'avoir deux classes, dont une classe bilingue depuis deux ans, et deux enseignants pour vingt-neuf élèves. C'est un privilège dont nous sommes tous conscients. Mais, pour nous, l'expérience du passage à quatre jours et demi a été catastrophique. Dans les communes de montagne, il a été souvent impossible de trouver les intervenants nécessaires. Bastelica l'a durement vécu. En plus, il nous est souvent arrivé que le prestataire se décommande le vendredi matin au motif qu'il était malade. C'était le personnel communal qui devait le suppléer.

> « Dans les communes de montagne, il a été souvent impossible de trouver les intervenants nécessaires. »

Nous avions donc toujours cette pression de nous demander : que va-t-il se passer vendredi prochain ? Du coup, nous étions constamment en train de jongler. D'autre part, nous sommes nombreux à penser que le rythme des quatre jours est mieux adapté à l'intérêt des enfants. En assistant à la récente rentrée scolaire, j'ai pu mesurer la satisfaction de l'ensemble des personnes concernées : parents, enseignants et élus ne demandaient que cela.

PLM : Qu'aviez-vous mis en place comme type d'activités périscolaires pour l'année 2016-2017 ?

J.-B.G. : Du sport avec le tennis, la gymnastique et le judo ; de l'éducatif avec des cours de cuisine par exemple ; du culturel avec l'enseignement de la langue corse pour les grands – parce que l'école bilingue, chez nous, ce n'est que pour les petits – et des cours de musique. C'est vrai que, même si certaines activités avaient plus de succès que d'autres, les enfants étaient enchantés mais il y avait ce problème de prestataires… Pourtant nous n'avons rien abandonné.

Aujourd'hui, nous proposons ces mêmes activités sous d'autres formes en sollicitant les enseignants pour qu'ils les intègrent dans le temps scolaire (par exemple, proposer tennis et judo en cours de gymnastique). C'est notre manière de répondre aux attentes des enfants et de leurs parents.

CORSE : DEUX NOUVEAUX GYPAÈTES DANS LES MONTAGNES

Le 3 juin 2017 a eu lieu le 2e lâcher d'un couple de gypaètes barbus dans les montagnes du Niolu par le Parc naturel régional de Corse (PNRC). Baptisés par les enfants de l'école du Niolu Ercu et Luna, ces deux jeunes rapaces de trois mois nés en captivité sont le deuxième couple à être relâché dans le cadre du projet de renforcement de la population de gypaète barbu en Corse. Le premier lâcher avait eu lieu en 2016. Ce projet consiste à lâcher dix gypaètes juvéniles au cours de la période 2016-2020 à la fréquence de deux par an.
Les jeunes gypaètes proviennent du réseau Espèces captives protégées en danger (EEP), selon le même principe que ceux lâchés dans le cadre des programmes de réintroduction de cette espèce dans les Alpes, l'Andalousie, les Grands Causses et le Vercors. Ce projet coordonné par le PNRC, en étroite collaboration avec la Vulture Conservation Foundation (VCF), a bénéficié d'un soutien financier spécifique de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), de l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) et de la Fondation du Prince Albert II de Monaco.
Plus d'infos : www.gypaete-corse.com

PYRÉNÉES : HAUTE-GARONNE DÉVELOPPEMENT SOUTIENT ET ACCOMPAGNE LES TERRITOIRES PÉRIURBAINS ET RURAUX DU DÉPARTEMENT

Haute-Garonne Développement est une nouvelle société publique locale (SPL) opérationnelle depuis le mois de septembre. Elle regroupe le conseil départemental de la Haute-Garonne et les treize communautés de communes du département avec l'objectif de soutenir et d'accompagner le développement des intercommunalités rurales et périurbaines du département. Cette SPL propose aux intercommunalités des services pour leur permettre d'anticiper les enjeux de développement, d'avoir ainsi une vision durable, viable et efficace du territoire ; notamment à travers la création d'un observatoire pour la veille sur les nouvelles réglementations, pour anticiper les mutations à venir, pour recenser et structurer les ressources des territoires, et pour déterminer les stratégies de développement à long terme. Une aide leur sera également proposée afin qu'elles puissent définir leurs priorités de positionnement et d'investissement au regard des enjeux départementaux et régionaux. Pour cela, Haute-Garonne Développement effectue des études de faisabilité des zones à créer ou à développer. Enfin, une animation et un service de marketing territorial pour mettre en œuvre des opérations de promotion des territoires devraient être également proposés.
Plus d'infos : www.haute-garonne.fr/haute-garonne-developpement

VOSGES : LE MARKSTEIN, HAUT LIEU DE PRODUCTION DE L'ARNICA

90 % de l'arnica récolté en France le sont sur les 120 hectares du site de la station d'hiver et d'été du Markstein. Étagées entre 1 040 et 1 265 m d'altitude sur le passage de la route des Crêtes, ces hautes chaumes se répartissent entre les trois communes de Fellering, Oderen et Ranspach, constituant un des sites de production les plus étendus et intensifs d'Europe. Depuis dix ans, une convention protège la plante arnica montana. Rédigée dans le cadre de Natura 2 000 par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et le conseil départemental, elle a été signée par l'ensemble des partenaires du secteur (laboratoires et cueilleurs agréés).
Un comité de pilotage encadre la campagne de cueillette de l'arnica qui ne dure généralement que deux jours entre fin juin et mi-juillet (21 et 22 juin cette année), pendant trois heures au petit matin afin de bénéficier des qualités optimales de la plante ramassée selon les commanditaires : soit en fleur pour la production d'huile essentielle (500 kg à 3 euros le kilo), soit en tige entière pour la production de teinture mère ou de granulés (8 à 10 tonnes à 1 euro le kilo).
Plus d'infos : www.parc-ballons-vosges.fr

ALPES : La CIPRA s'intéresse au tourisme de demain

Un voyage d'étude a été organisé par CIPRA France du 13 au 15 septembre à Pelvoux-Vallouise (Hautes-Alpes) et Pragelato (Italie) sur le thème du « tourisme durable dans les Alpes ».
Cette manifestation, organisée en collaboration avec la Région Auvergne–Rhône-Alpes et le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), proposait aux participants de réfléchir sur la manière de construire une offre en faveur d'un tourisme doux et durable dans les Alpes : quelles sont les valeurs partagées par tous les acteurs du tourisme (socioprofessionnels, collectivités, etc.) ? Comment s'organiser pour mettre en lumière la richesse des territoires ?
Cette rencontre a également permis de mettre en valeur de nouvelles formes de tourisme, notamment le tourisme endogène et les circuits courts, une nouvelle tendance qui se développe de plus en plus et qui consiste à passer ses vacances sur son territoire. Ces pratiques sont vertueuses car elles permettent d'encourager la fréquentation touristique en période creuse, de générer du lien entre les acteurs du territoire et de s'appuyer sur les circuits courts. Quel bel avenir pour le tourisme des Alpes !
Plus d'infos : www.cipra.org/fr/cipra/france

CIPRA/Dominik Siegrist
Le tourisme proche de la nature protège le paysage.

JURA : UNE NOUVELLE ÉCOLE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LES ÉLÈVES DU DOUBS

Les communes de Granges-Narboz et de Sainte-Colombe, toutes les deux classées montagne, avaient jusqu'à présent deux écoles différentes. La croissance des effectifs et les coûts de fonctionnement les ont incitées à se lancer dans un projet ambitieux : réunir les deux écoles en une seule à énergie positive ! Le bâtiment de 1 600 m² produira donc plus d'énergie qu'il n'en consommera. Outre cette caractéristique notable, l'école va se situer à proximité des tourbières et de la zone Natura 2 000. Construite en zone humide, elle l'a été sur une couche de soixante centimètres de verre cellulaire afin d'éviter les mauvaises surprises.
Les maires, soucieux des retombées économiques sur leur territoire, ont confié les travaux à des entreprises locales du Doubs, essentiellement du Haut-Doubs. Quant au bois, partie intégrante du bâtiment, il provient des deux communes. Les enfants des deux écoles sont allés eux-mêmes marquer les arbres. Ce sont les bûcherons de Sainte-Colombe qui ont eu la mission de les couper et les scieurs de Granges-Narboz de sélectionner les plus belles grumes. Il a ainsi fallu près de 800 m³ de bois pour la réalisation de ces travaux d'envergure !
Un bel esprit d'équipe afin que tout soit prêt pour accueillir les 220 élèves !
Plus d'infos : mairie de Granges-Narboz (Tél. : 03 81 39 04 99)

DR
Construit en zone humide, dont il est protégé par une dalle de verre cellulaire, le nouveau bâtiment produira plus d'énergie qu'il n'en consomme.

MASSIF CENTRAL : ABSOLU WOOD PARRAINE LA REFORESTATION

Associant innovation et insertion, la marque Absolu Wood commercialise depuis 2010 des produits pour lesquels le papier et le carton sont remplacés par du bois dans leur façonnage : cahiers, carnets avec notes repositionnables, agendas, classeurs, etc. L'Association pour la formation et l'insertion de personnes handicapées (AFLPH), basée à Sainte-Colombe-de-Peyre (Lozère), en est le producteur exclusif et a ainsi formé ses dix-neuf salariés aux techniques laser d'impression à plat et de découpe de pointe du secteur. Un partenariat intitulé « la forêt de demain », signé début juin avec les propriétaires forestiers privés du Gard et de la Lozère, a permis de mobiliser les cofinancements nécessaires à des opérations de renouvellement forestier chez les annonceurs et les consommateurs des produits Absolu Wood.
Pour tout achat dans le cadre de cette opération, le consommateur recevra pendant deux ans une newsletter avec les nouvelles de la parcelle qu'il a contribué à reboiser. Et une fois par an, il sera également invité à venir observer sur place l'évolution de son arbre et de la plantation. Ainsi, dans le courant de l'été, les travaux préparatoires de sous-solage – sur une profondeur de 20 à 30 cm pour faciliter le développement du système racinaire – ont été réalisés sur une parcelle située à Balsièges en vue de la plantation de cèdres de l'Atlas à l'automne prochain.
Plus d'infos : https://absolu-wood.com

De la TNT au très haut débit mobile

Le projet national de migration des fréquences

Entre 2017 et 2019, environ 26 millions de téléspectateurs vont devoir réinitialiser leurs téléviseurs. Cette opération est liée au transfert des fréquences utilisées actuellement par le secteur audiovisuel vers le secteur des télécommunications. Ce grand projet national permet de modifier l'usage d'une bande de fréquences (la bande 700 MHz) utilisée par des millions de téléspectateurs, en faveur d'une meilleure connectivité des territoires, notamment ruraux, grâce au très haut débit mobile. Gilles Brégant, directeur général de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), détaille les enjeux de ce grand projet.

PLM : Pourquoi les fréquences de la TNT sont-elles réaménagées ?

Gilles Brégant : L'accès aux fréquences constitue un enjeu économique majeur. L'évolution des usages du public implique une évolution dans la gestion des fréquences qui est une partie du patrimoine immatériel de l'État dont l'usage doit être sans cesse ajusté pour répondre aux nouveaux besoins de la société. Les changements de fréquences de la TNT permettent d'améliorer l'accès au très haut débit mobile (4G, mais aussi 5G à l'avenir) pour l'ensemble du territoire de la métropole, en transférant du spectre vers les services mobiles. Cette opération répond ainsi aux nouveaux usages des Français qui, *via* leurs smartphones, ordinateurs ou tablettes, échangent toujours plus de données en mobilité.

PLM : Quelles sont les qualités de ces nouvelles fréquences pour les services mobiles ?

G.B. : Les fréquences de la bande 700 MHz ont des propriétés physiques qui offrent une très bonne qualité de propagation, ce qui leur vaut le surnom de « fréquences en or ». Elles sont particulièrement adaptées à la couverture intérieure car elles traversent bien les constructions. Elles permettent également, à nombre de sites équivalent, de couvrir des zones plus étendues, ce qui constitue un atout pour l'aménagement numérique du territoire.

PLM : Comment ce plan de transition va-t-il s'opérer ?

G.B. : Il a, en fait, déjà commencé depuis le 5 avril 2016 avec le passage à la TNT haute définition. Cette première étape a modernisé la norme de la TNT et ainsi permis d'utiliser moins de spectre pour diffuser le même nombre de chaînes de télévision. Mais il reste maintenant une étape essentielle avant de transférer des fréquences aux services mobiles : faire en sorte qu'aucun relais TNT n'utilise plus la bande 700 MHz. Ces réaménagements sont nombreux, il y en a plus de 3 400 à effectuer sur tout le territoire métropolitain. Ce sont des opérations techniques complexes, c'est pourquoi elles sont échelonnées sur treize phases, d'octobre 2017 à juin 2019.

PLM : Concrètement, quel sera l'impact pour le téléspectateur ?

G.B. : Seuls les téléspectateurs recevant la télévision par antenne râteau sont concernés par les réaménagements. Les autres modes de réception, *via* le satellite, le câble, l'ADSL ou la fibre optique, ne sont pas concernés. Le jour des changements de fréquences, certaines chaînes de télévision disparaîtront provisoirement : il faudra réinitialiser son poste de télévision en procédant à une recherche des chaînes avec sa télécommande pour retrouver l'intégralité des programmes TV. Dans les habitations collectives utilisant une antenne râteau, il est important que les gestionnaires d'immeubles anticipent bien avant le jour J les travaux d'adaptation à faire sur l'antenne collective. Sinon, les habitants de ces immeubles risquent d'être privés de certaines chaînes de télévision malgré la recherche de chaînes.

L'ANFR, en charge de l'accompagnement du public pour ces opérations, a mis en place des campagnes d'information en régions et des aides financières pour assurer la continuité de la réception télévisuelle.

Toutes les informations sur cette opération sont disponibles sur le site www.recevoirlatnt.fr ou au 0 970 818 818 (appel non surtaxé).

DR

Gilles Brégant est diplômé de l'École polytechnique (1986) et de l'École nationale supérieure des télécommunications (1988). Après huit ans au service du Centre national d'études des télécommunications de France Télécom, il a rejoint le cabinet du secrétaire d'État à la Recherche comme conseiller technique en charge des dossiers internationaux et des technologies de l'information (1996-1997). Il a ensuite intégré la Direction générale de l'industrie où il s'est vu confier la sous-direction Programmes et prospective du service des technologies de l'information.

En 2001, il a été nommé secrétaire général de la Mission pour l'économie numérique du ministère de l'Économie. En 2005, il a rejoint le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) comme directeur des technologies.

Depuis janvier 2011, Gilles Brégant est directeur général de l'Agence nationale des fréquences. Il a également été président du Radio spectrum policy group (RSPG)(1) entre 2012 et 2015.

(1) Le RSPG est un groupe consultatif créé par la Commission européenne sur la politique du spectre radioélectrique.

DMITRIMARUTA / STOCK.ADOBE.COM

Hommage à Robert de Caumont

Une vie d'engagements

Passion, dynamisme, fidélité et exigence ont présidé au parcours de Robert de Caumont, décédé le 14 août dernier à l'âge de 87 ans. Un parcours qui relève pratiquement du roman et dans lequel la montagne aura tenu une place centrale, depuis la nature de ses engagements jusqu'aux circonstances de sa disparition.

A priori rien ne prédestinait Robert de Caumont à devenir une figure tutélaire de la montagne. Natif de Paris, il fit preuve dès le plus jeune âge d'une aptitude à s'engager avec énergie et courage conformément à ses convictions. Pour preuve : l'hebdomadaire dangereusement impertinent intitulé *Le petit terroriste*, rédigé en pleine Occupation avec quelques camarades de classe et qui lui valut de connaître les locaux de la Gestapo dont il ne fut relâché qu'en raison de son jeune âge.

Devenu énarque, promotion France Afrique 1955-1957 (qui précéda celle de Michel Rocard en 1956-1958 et dont il fut un proche), il passa une première partie de sa carrière comme sous-préfet en Normandie, notamment en charge des affaires économiques de la ville de Caen. Au sein de la préfecture, il supervisa la construction de la ville nouvelle d'Hérouville-Saint-Clair avec l'ambition de lui forger une identité urbanistique locale forte, basée sur le dialogue entre culture et démocratie. Ce projet, auquel il resta attaché sa vie durant, résume assez bien les idéaux sociétaux auxquels il se consacra : l'audace, la modernité, le goût du collectif et de la démocratie participative.

De longue date passionné de randonnées en montagne, il choisit avec son épouse Jeanine de venir s'installer dans le Briançonnais au début des années 1980. Président du Parc national des Écrins (1981-1985), il fut maire de Briançon de 1983 à 1991 et donna durant cette période une impulsion décisive à l'économie locale avec la construction de la gare téléphérique du Prorel qui amena « le ski à la ville » en lui offrant un accès direct aux pistes de la station Serre Chevalier. Lors de son mandat municipal, il accorda une importance toute particulière à développer chez ses concitoyens un intérêt pour les réunions du conseil municipal qu'il annonçait par voie d'affiches et tenait dans des salles de spectacle.

> « Robert de Caumont fut un des artisans majeurs de la loi montagne du 9 janvier 1985 qui reconnaît à la montagne son droit à la différence et à la solidarité nationale. »

Robert de Caumont s'impliqua fortement dans le développement local. Il fut le président, pendant vingt-neuf ans, de l'Association de développement économique de la Haute Durance (Adecohd), fonction qui l'amena à une connaissance approfondie des difficultés discriminantes rencontrées par les travailleurs pluriactifs et/ou saisonniers pour lesquels il prit fait et cause. On lui doit d'avoir défendu avec une constance hors du commun plusieurs avancées d'ordre social ou fiscal en ce domaine. Robert de Caumont fut également à l'origine de la création de la première maison des saisonniers : des centres de ressources devenus essentiels pour aider au quotidien des salariés. Il en existe aujourd'hui plus d'une trentaine dans toute la France.

Député des Hautes-Alpes entre 1981 et 1986, il fut un des artisans majeurs de la loi montagne du 9 janvier 1985 qui reconnaît à ses territoires le droit à la différence et à la solidarité nationale. Rapporteur du texte à l'Assemblée, il sut démontrer que la solidarité montagnarde n'était pas un vain mot en parvenant à faire voter le texte à l'unanimité.

C'est dans ce contexte qu'il figura au nombre des membres fondateurs de l'Association nationale des élus de la montagne à la fin de l'année 1984, dont il resta un membre très actif et fidèle de son Comité directeur auquel il ne manqua aucune réunion en l'espace de trente ans.

Robert de Caumont fut de longue date un partisan tenace du Code de la montagne dont il a initié le prototype dans les années qui ont suivi la première loi montagne,

DR

Fidèle à toutes les réunions de l'ANEM, Robert de Caumont était encore présent l'an dernier, avec son épouse Jeanine, au Congrès de Saint-Dié-des-Vosges – Gérardmer.

Témoignage

Merci Robert

PAR LOUIS BESSON, PREMIER PRÉSIDENT DE L'ANEM

Avec Robert de Caumont, la cause de la montagne vient de perdre un de ses serviteurs les plus déterminés.

Après avoir mesuré « familialement » les bienfaits de l'altitude sur la santé, Robert de Caumont ne cessa de mobiliser toute son énergie de lutteur intransigeant afin de s'engager avec passion dans l'élaboration d'une loi pour la montagne ; une loi reconnaissant les apports de la montagne à la nation et reconnaissant les montagnards comme les premiers acteurs de leur avenir ; une loi annoncée par un complément, intégré à la loi pastorale de janvier 1972, dont plusieurs parlementaires de montagne avaient pris l'initiative mais qui était resté sans suite législative. Aussi, dès son arrivée au Parlement au printemps 1981, le tempérament de Robert le poussait à manifester une vive impatience à combler cette carence… au point de douter, un temps, de la pertinence d'une première étape préparatoire avec le travail d'une Commission d'enquête parlementaire !

Rallié à cette démarche, il la fit grandement bénéficier de son enthousiasme autant que de ses précieuses connaissances juridiques et administratives.

Au départ interrogatif – comme le sont souvent les élus d'une majorité nouvelle – quant à l'opportunité de s'ouvrir positivement aux contributions d'élus d'autres sensibilités, il mesura bien vite et avec pragmatisme que cette approche peu habituelle était indispensable pour permettre de mieux prendre en compte la diversité des réalités des massifs tout en renforçant, par la solidarité de leurs élus, une cause qui ne recueillait pas spontanément l'adhésion d'une majorité des membres de la représentation nationale : l'écart étant manifeste entre l'immensité des territoires montagnards et le relatif faible nombre de leurs représentants au Parlement !

Derrière le « parti de la montagne » – dont ont vite parlé les élus urbains ou de plaine qui observaient les convergences exprimées par Robert de Caumont et Jean Briane, Michel Inchauspé et André Tourné ainsi que par René Souchon et Jean-Paul Fuchs, pour ne citer que quelques-uns de ses membres – c'était une réalité politique inédite qui se construisait avec des fidélités partisanes qui n'étaient pas remises en cause et qui, pourtant, ne faisaient nul obstacle au développement des proximités humaines et des complicités constructives, voire à ce que naissent de sincères amitiés. Ce bienfait démocratique inattendu que l'on doit à la cause de la montagne, le bouillonnant Robert de Caumont en fut un des acteurs parmi les plus ardents.

Au cours de ces années fondatrices, l'ANEM n'existait pas encore mais c'est sans doute bien ainsi que se sont forgées ses bases les plus solides… au point que l'assiduité qui allait être celle de Robert à ses travaux a témoigné que là était une grande part de son oxygène citoyen !

Rapporteur de la Commission spéciale mise en place pour l'examen du projet à l'origine de loi de 1985, Robert s'employa avec vigueur à l'enrichissement du texte gouvernemental et il réussit à créer un fécond partenariat avec son homologue du Sénat, notre ami Jean Faure.

Son combat pour la montagne – pour lequel il a toujours souligné combien Jeanine, son épouse, fut son point d'appui déterminant –, il ne l'a subordonné à aucune limite d'âge…

C'est ainsi qu'il servit si longtemps, sur le terrain, la cause de l'auto-développement de la montagne par la création à Briançon d'une puissante association ayant su mobiliser de multiples capacités d'expertise.

C'est aussi grâce à son militantisme permanent qu'il parvint à réussir l'exploit de contribuer avec succès à la rédaction du Code de la montagne qui inscrit désormais la montagne dans une somme juridique venue couronner son engagement de plus de quatre décennies à son service.

Bravo et merci, Cher Robert, notre reconnaissance n'a d'égale que notre amitié et l'une comme l'autre seront durables…

L.B.

prescrit par la loi en 2006 (mais qui ne fut jamais concrétisé) et apporta une contribution majeure au code édité en 2014 à l'initiative de l'Association, publié chez Lexis Nexis.

Infatigable avocat de la cause montagnarde, il travaillait encore, le 4 décembre 2016, à la rédaction d'amendements destinés à la loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne quand il fut victime d'un accident vasculaire cérébral. Après s'être battu de longues années en faveur du désenclavement des massifs de montagne, contre le retrait territorial des services publics, la fermeture des liaisons ferroviaires par train de nuit et la propagation des déserts médicaux, il pâtit de l'absence d'IRM au service des urgences de l'hôpital public de Briançon et « d'impossibilité ou d'indisponibilité » de ceux de Grenoble et de Gap, différant ainsi le diagnostic de plusieurs jours. Transféré à l'hôpital des Invalides à Paris, il fut encore en mesure d'assister aux obsèques de Simone Veil avant de s'éteindre le 14 août 2017.

À son épouse Jeanine, qui fut de tous ses combats au cours des soixante-quatre années que dura leur union, ainsi qu'à l'ensemble de sa famille et de ses proches, la présidente Marie-Noëlle Battistel, la secrétaire générale Annie Genevard, l'ensemble des membres du Comité directeur, l'équipe de l'ANEM avec qui il travailla étroitement, ainsi que toute la rédaction de *PLM* adressent leurs sincères condoléances.

LES DATES

3 octobre
Audience avec Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires

5-6 octobre
Congrès annuel de Domaines skiables de France (DSF) à Beaune

19-20 octobre
33e Congrès de l'ANEM à Forcalquier

27 octobre
Congrès des communes forestières à Paris

33e CONGRÈS

La montagne en transition

Cette année, le Congrès de l'ANEM se réunit à Forcalquier, commune de montagne de 5 000 habitants située dans les Alpes-de-Haute-Provence, au pied de la montagne de Lure, riche de 85 % des espèces de la flore française et classée, à ce titre, réserve de biosphère par l'Unesco.

Les travaux se tiendront les jeudi 19 et vendredi 20 octobre à l'Espace culturel Bonne Fontaine (ECBF) et comprendront trois tables rondes thématiques, réunies sous l'intitulé « La montagne en pleine transition ».

Il sera d'abord question, le jeudi en début d'après-midi, de la transition écologique afin d'explorer les atouts et les spécificités de la montagne tant en matière d'énergies renouvelables que d'économie circulaire. La table ronde qui suivra, en seconde partie d'après-midi, fera quant à elle le point sur l'avancement de la couverture numérique en montagne un an après l'adoption de l'Acte II de la loi montagne.

La matinée du vendredi, à la suite des traditionnelles assemblées générales et allocutions de bienvenue, sera consacrée à la résilience de la spécificité montagne afin de mettre en valeur cette capacité face aux politiques publiques qui tendraient spontanément à l'occulter.

Plusieurs membres du gouvernement se sont annoncés pour intervenir durant ces deux demi-journées d'information et d'échanges, notamment Jacqueline Gourault et Julien Denormandie, ainsi que le ministre en charge des relations avec le Parlement et porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner, qui n'est autre que… l'ancien maire de Forcalquier.

Accédez en temps réel à toutes les informations relatives au Congrès sur : www.anem.org

DANIGOTOV/STOCK.ADOBE.COM

Forcalquier, surnommée la cité des quatre reines, a été fondée au XIe siècle.

L'ÉLU DU MOIS

JEAN-MARIE BERNARD : INNOVER AU SERVICE DU LIEN DE PROXIMITÉ

JEAN-LUC ARMAND

Cet ingénieur de l'équipement aujourd'hui à la retraite, conseiller général du canton de Veynes à partir de 1994, exerce depuis avril 2015 la présidence du conseil départemental des Hautes-Alpes et se trouve, à ce titre, membre du Comité directeur.

Entre 2013 et 2015, après en avoir été longtemps premier adjoint, il a été maire de la commune de Dévoluy, située à 1700 mètres d'altitude dans le chaînon subalpin séparant les Alpes du Sud et celles du Nord. Il est aussi président de la communauté de communes Buëch-Dévoluy, qui compte 20 communes pour 10 000 habitants. Mais c'est bien entendu son mandat départemental qui l'accapare le plus, compte tenu notamment du contexte de réduction drastique des dotations.

Il a ainsi engagé des contacts avec les collectivités départementales voisines des Alpes-de-Haute-Provence et de l'Isère pour envisager la possibilité de mutualiser certains services, notamment en matière de transports et de voirie. Le département doit assumer la charge de la sécurisation des routes, comme ce fut le cas dernièrement avec un pan de montagne menaçant de s'effondrer au Pas de l'Ours dans le Queyras et qui a nécessité la réalisation d'une route de secours ainsi que le lancement d'une étude pour la construction d'un tunnel.

Depuis cet été, le conseil départemental est confronté à des frais inattendus liés à l'afflux des migrants passant la frontière italienne, dont un nombre non négligeable de mineurs. Pour accueillir ces derniers, l'internat d'un lycée agricole a dû être réquisitionné. Le budget de 46 000 euros alloué par le département à cette mission d'accueil, auquel s'est ajouté un emprunt de 800 000 euros inscrit dans le budget modificatif, n'ont plus rien à voir avec le niveau des dépenses engendrées qui dépassent deux millions d'euros. Jean-Marie Bernard s'est donc adressé à la présidence de la République pour solliciter « un soutien sans faille de la part de l'État ».

RÉUNIONS DÉPARTEMENTALES

CAMPAGNE DE RENTRÉE DANS LES ALPES ET EN CORRÈZE

Une série de quatre réunions départementales a pu être organisée sur la fin du mois de septembre et le début d'octobre. Trois se sont concentrées sur la seule journée du vendredi 29 septembre, toutes animées par la présidente, Marie-Noëlle Battistel : d'abord le matin au conseil départemental à Annecy en Haute-Savoie, puis à la mairie d'Ugine en Savoie en début d'après-midi, pour terminer à la mairie de Chapareillan, en Isère, en seconde partie d'après-midi. Pour sa part, la secrétaire générale, Annie Genevard, s'est rendue à Tulle le lundi 2 octobre où elle a animé la réunion du département de la Corrèze au côté du président, Pascal Coste, dans les locaux du conseil départemental. Comme pour les réunions du début de l'été, l'assistance a été nombreuse, attentive et participative, confirmant l'implication et l'inquiétude des élus de montagne sur les perspectives d'avenir de leurs territoires, avec une revendication immédiate : conserver la compétence eau pour les communes qui le souhaitent.

Les réunions devraient reprendre après le Congrès : le Cantal, le Doubs, la Drôme, le Jura et le Rhône figurent sur la liste à laquelle viennent de s'ajouter (suite au Comité directeur du 28 septembre) le Puy-de-Dôme, le Vaucluse, le Lot et la Haute-Loire. Quant à la réunion prévue en Corse, initialement programmée au mois de décembre, elle a dû être reportée au mois de janvier pour cause de réserve républicaine imposée par la tenue d'élections territoriales.

COMITÉ DIRECTEUR

MOBILISATION DES ÉLUS DE MONTAGNE POUR MAINTENIR LE CARACTÈRE OPTIONNEL DE LA COMPÉTENCE SUR L'EAU

Lors de sa dernière réunion avant la tenue du Congrès, le Comité directeur du 28 septembre a évoqué l'arrivée à l'Assemblée nationale de la proposition de loi sénatoriale « pour le maintien des compétences eau et assainissement dans les compétences optionnelles des communautés de communes et des communautés d'agglomération ». Celle-ci sera en effet débattue en commission le 4 octobre avant de passer éventuellement en séance le 12 du même mois. Dans cette perspective, les membres du Comité directeur sont convenus d'une démarche pétitionnaire pour le maintien des compétences eau et assainissement dans les compétences optionnelles des communautés de communes et des communautés d'agglomération, *via* un courrier cosigné du plus grand nombre de leurs collègues sur le plan local en faveur de l'adoption de ce texte, jugé primordial pour les collectivités de montagne.

altice

SFR

FIBRER LA FRANCE EST IMPOSSIBLE ?

C'EST POUR CELA QUE NOUS ALLONS LE FAIRE.

Après être devenu **N°1 de la couverture 4G**[1], Altice-SFR s'est engagé **à déployer la Fibre sur tout le territoire national** sans argent public. Cet engagement sans précédent permettra aux Français de profiter des avantages du Très haut Débit d'ici 2025 et à l'État de réaliser une économie de 10 milliards d'euros[2].

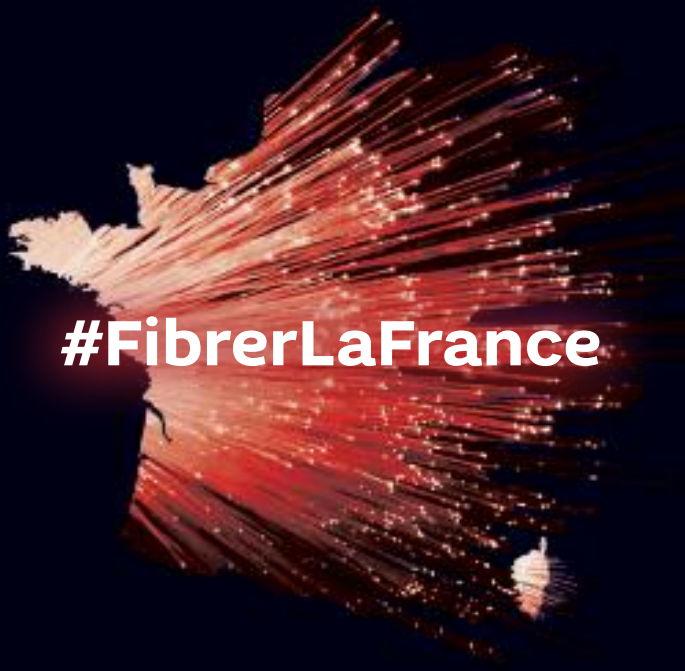

Together has no limits*

*ensemble repoussons nos limites.

(1) Source : www.arcep.fr
(2) Selon le rapport 2016 de la Cour des Comptes : Déploiement du THD en France.

Le réseau
de transport
d'électricité

FAIRE DE L'ÉLECTRICITÉ UN LEVIER DE PERFORMANCE

Les 8 500 salariés de RTE adaptent le système électrique
au rythme de la transition énergétique et contribuent au développement
économique des territoires.

Crédit photo : seignettelafontan.com

Nous construisons avec vous le réseau électrique de demain

105 660
KM DE LIGNES HT & THT

99,9994 %
DU TEMPS, RTE ASSURE
LA CONTINUITÉ
DE L'ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

50
LIAISONS TRANSFRONTALIÈRES
ENTRE LA FRANCE
ET LES PAYS VOISINS

www.rte-france.com